

Jeu CIC Ouest « **Fêtes des Pères** » avec le CIC Montfort sur Meu

Procès-verbal du tirage au sort

Suite au jeu « **Fêtes des Pères** » qui s'est déroulé du mercredi 14 au jeudi 15 juin 2017, nous avons procédé, ce jour, le mercredi 21 juin 2017, à l'agence CIC Montfort sur Meu, en présence de :

Nom Prénom 1er témoin :

Nom Prénom 2ème témoin :

Nom Prénom 3ème témoin :

au tirage au sort par Mme DOUCHEVINA Elena directeur de l'agence CIC Montfort sur Meu, parmi les **XXX** bulletins jeu déposés dans l'urne, des deux bulletins gagnants.

Les gagnants sont :

Nom Prénom 1^{er} gagnant :

Nom Prénom 2^{ème} gagnant :

Les gagnants seront informés par courrier et téléphone.

Fait pour valoir ce que de droit.

Montfort sur Meu, le 21 juin 2017

Cachet de l'agence

Règlement du jeu « Fête des Pères » au CIC Montfort sur Meu du 14 au 15 juin 2017

Article 1 : description du jeu

La Banque CIC Ouest, SA au capital de 83 780 000 euros dont le Siège Social est 2, avenue Jean-Claude Bonduelle à Nantes (44000), ci-après dénommé CIC, organise du 14 au 16 juin 2017, pour son agence CIC Montfort sur Meu un jeu gratuit et sans obligation d'achat intitulé « Fête des Pères ».

Article 2 : gratuité du jeu

Ce jeu est gratuit et n'entraîne aucune obligation d'achat.

Article 3 : participation au jeu

La participation à ce jeu est ouverte à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, Corse comprise et DOM-TOM, à l'exclusion des membres du personnel des sociétés organisatrices, de leur famille en ligne directe ainsi que des salariés des entreprises M.Bricolage et Darty participants à l'opération.

Article 4 : principe du jeu

Pour participer au jeu « Fête des Pères » il faut compléter le bulletin de participation intitulé « Fête des Pères » puis le déposer dans l'urne prévue à cet effet présente chez les commerçants participants au jeu du 14 au 15 juin 2017. Le bulletin de jeu sera disponible chez les commerçants participants pendant toute la durée du jeu.

La participation au jeu implique de la part du participant remettant son bulletin, l'autorisation de procéder à l'affichage du nom du gagnant.

Article 5 : dotation

Le jeu est doté de 2 lots d'une valeur commerciale globale de 140€, soit 2 bons d'achat de 70€ chacun. Il y a un seul lot par bulletin gagnant.

Liste détaillée des commerçants participants (situés Zone Commerciale du Gouzet 35137 Bédée) :

- M.Bricolage : un bon d'achat
- Darty : un bon d'achat

Article 6 : désignation des gagnants

Les 2 gagnants seront désignés par tirage au sort effectué par les organisateurs et devant témoins, le mercredi 21 juin 2017, parmi les bulletins de participation déposés à la clôture du jeu.

Seuls les bulletins de participation dûment remplis et déposés dans l'urne participeront au tirage au sort. Tout bulletin de participation tiré au sort, qui sera surchargé, illisible, incomplet, falsifié ou déposé après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue sera considéré comme nul et ne sera pas pris en considération

Les lots sont attribués aux gagnants dans l'ordre chronologique de tirage au sort.

Le gagnant devra se présenter à l'agence CIC Bretagne concernée muni d'une pièce d'identité en cours de validité. Lors de la remise du lot, le gagnant signera une attestation établissant qu'il a bien récupéré le prix qu'il a gagné.

Tout lot non réclamé par un gagnant dans le mois suivant la date de tirage au sort ne sera pas attribué. Au-delà de cette limite, les prix resteront acquis à la Banque CIC OUEST.

L'Organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, de remplacer les lots par d'autres d'une valeur équivalente, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait.

Lorsqu'un bon d'achat sera présenté, le commerçant devra veiller à l'utilisation de la totalité des 70 € en une seule fois et ce, avant la date de validité indiquée sur le bulletin, soit le 31 décembre 2017. Le commerçant ne devra pas rendre de monnaie sur le montant du lot, ni accepter de bon d'achat gagné chez un autre commerçant.

Le commerçant sera remboursé du montant du bon d'achat par virement du CIC dans la semaine qui suit sa présentation à l'agence CIC avec une facture de l'achat avec n° de SIRET et une preuve de paiement par le gagnant et un RIB.

Article 7 : modalité de retrait des lots

Chaque gagnant sera informé par le CIC Ouest, et par courrier à l'adresse postale indiquée sur le bulletin de participation, des modalités concernant le retrait de son lot.

Chaque lot gagnant sera remis par le Directeur du CIC Ouest ou son représentant dans les locaux de l'agence participante.

Les gagnants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leur domicile (adresse postale). Toute information erronée concernant son identité ou son adresse entraînera la nullité de la participation du gagnant.

Un participant qui refuse le lot gagné en perd définitivement le bénéfice.

Article 8 : réclamation des lots

Les lots qui n'auront pas été réclamés avant le 31/07/2017 ne seront pas remis en jeu. Ils seront remis à la libre disposition du CIC ou attribués dans le cadre d'une autre opération promotionnelle.

Les gagnants renoncent à réclamer à la société organisatrice tout dédommagement résultant d'un préjudice occasionné par l'acceptation et/ou l'utilisation du lot. Les lots ne pourront pas faire l'objet d'échange ou de contrepartie.

Article 9 : litige et responsabilité

La participation à ce jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du règlement complet. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude avérée entraînera la nullité de la participation en question. Le CIC tranchera souverainement tout litige relatif au jeu et à son règlement.

En cas de tricherie avérée, toutes les participations frauduleuses seront considérées comme nulles et ne seront pas prises en compte, ce qui entraînera de plein droit et automatiquement l'annulation des prix qui auraient été éventuellement obtenus.

La société organisatrice se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Participants du fait des fraudes éventuellement commises.

Sera notamment considéré comme fraude le fait pour un participant de s'inscrire puis de participer au jeu sous un ou des prête-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes. Chaque participant doit s'inscrire et participer au jeu sous son seul nom. Toute fraude entraînera l'élimination du participant.

La participation multiple d'un même participant (même nom, même prénom, même adresse, même e-mail) étant interdite, il ne sera retenu qu'un seul bulletin de participation.

Si les renseignements fournis par un participant sont incomplets, son inscription ne sera pas prise en compte et la société organisatrice se réserve la faculté d'écarter de plein droit toute participation émanant de ce dernier, sans que celui-ci ne puisse revendiquer quoi que ce soit.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du jeu ainsi que sur la liste des gagnants.

Le CIC se réserve le droit, en cas de force majeure, d'événements indépendants de sa volonté d'écourter, de prolonger, de reporter, de modifier ou d'annuler le présent jeu ainsi que de différer la date limite d'information des gagnants. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Article 10 : traitement informatique des bulletins de participation

Les informations recueillies dans le bulletin de participation doivent obligatoirement être fournies. Les noms et coordonnées des participants pourront faire l'objet d'un traitement informatique. Elles ne feront l'objet de communications extérieures que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires

Les droits d'accès et de rectification prévus par la loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 Janvier 1978, peuvent s'effectuer sur simple demande auprès du CIC à l'adresse suivante : CIC Marketing Opérationnel 2 avenue Jean-Claude Bonduelle, 44000 Nantes.

Le participant autorise la banque à lui adresser toutes correspondances et documents publicitaires, y compris pour le compte d'autres organismes s'il coche la case correspondante dans le bulletin de participation.

Article 11 : dépôt du règlement

Pendant toute la durée du jeu, le règlement complet est déposé à la SCP Jean-Pierre LEVESQUE – Isabelle CALLARD – Cyril BREHERE, 12 allée de la Maladrie 44120 Vertou. Il est disponible sur simple demande, à l'agence CIC Montfort sur Meu.

Il peut être adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande à l'agence CIC Montfort sur Meu à l'adresse suivante : 2 rue Saint Nicolas – 35160 Montfort sur Meu.

Les frais d'affranchissement seront remboursés sur demande écrite accompagnée d'un RIB et sur la base du tarif lent en vigueur adressée au CIC Marketing Opérationnel 2 avenue Jean-Claude Bonduelle, 44000 Nantes.

Article 12 : attribution de compétence

Le présent règlement est soumis au droit français. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents désignés selon le Code de Procédure Civile.

Fait à Nantes, le 06/06/2017.

Extrait du règlement du jeu
« Fête des Pères »
au CIC Montfort sur Meu
du 14 au 15 juin 2017

Le CIC Ouest organise pour son agence Montfort sur Meu un jeu gratuit et sans obligation d'achat, intitulé « Fête des Pères », du 14 au 15 juin 2017, dont le but est de désigner par tirage au sort 2 gagnants, parmi les personnes qui auront déposé leur bulletin de participation dûment complété dans l'urne située chez les commerçants participants au jeu.

La participation à ce jeu est entièrement gratuite et ouverte à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, Corse comprise et DOM-TOM, à l'exclusion du personnel des banques du groupe CIC et des membres de leur famille en ligne directe, ayant correctement rempli le bulletin de participation, selon les conditions fixées dans la version complète du règlement.

Ce jeu est doté de 2 lots

- 2 bons d'achat de 70€ chacun

Il y a un seul lot par bulletin gagnant.

Le règlement complet de ce jeu a été déposé à la SCP Jean-Pierre LEVESQUE – Isabelle CALLARD – Cyril BREHERE, 12 allée de la Maladrie 44120 Vertou - huissier de justice. Il est consultable et disponible gratuitement à l'agence CIC Montfort sur Meu ou chez les commerçants participants au jeu pendant toute la durée du jeu.

Le règlement des opérations est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande à l'adresse suivante : CIC Montfort sur Meu – 2 rue Saint Nicolas – 35160 Montfort sur Meu.

(Les frais d'affranchissement seront remboursés au tarif lent en vigueur sur simple demande écrite suivant les modalités du règlement complet).

Bulletin de participation

- Je souhaite participer gratuitement au tirage au sort
 Je souhaite recevoir des informations du CIC
 Mme M. Mlle

Nom* : _____

Prénom* : _____

Adresse* : _____

Code postal - Ville* : _____

Téléphone Portable* : _____

@mail* : _____

Date de naissance : _____

Avez-vous des projets ?

- Acheter ou changer de véhicule
 Acquérir un bien immobilier
 Faire des travaux
 Revoir mes assurances

Pour participer,
complétez le bulletin ci-contre
et remettez-le aux Conseillers
CIC Montfort sur Meu présents dans
la Zone Commerciale du Gouzet à Bédée
du mercredi 14 au jeudi 15 juin 2017.

Deux bons d'achat de **70€** à gagner !



Tirage au sort le mercredi 21 juin 2017

* Champs obligatoires

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, il convient de préciser que les données personnelles collectées sur les personnes citées sur le bulletin seront utilisées pour l'organisation du tirage au sort et la remise du lot, ainsi qu'à des fins de prospections commerciales. Elles ne pourront être communiquées à des tiers que pour les seules nécessités afférentes aux finalités sus évoquées, et pour répondre, le cas échéant, aux obligations légales et réglementaires. Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de communication et d'opposition sur simple demande adressée à CIC Ouest - Direction du marketing - 2 avenue Jean-Claude Bonduelle - BP 84001 - 44040 Nantes cedex 1 - en joignant une photocopie de leur carte d'identité.

La Banque CIC Ouest, organise un jeu par tirage au sort du mercredi 14 au jeudi 15 juin 2017, pour le compte de son agence de CIC BRETAGNE MONTFORT SUR MEU. Jeu gratuit et sans obligation d'achat, ouvert à toute personne physique (à l'exclusion du personnel des banques du groupe CM-CIC, des membres de leur famille en ligne directe et du personnel des entreprises M.Bricolage et Darty de Bédée participant au jeu), majeure, ayant la capacité juridique, résidant sur le territoire géographique du CIC Ouest, ayant complété et déposé ce bulletin auprès d'un représentant du CIC présent à cet effet dans la Zone Commerciale du Gouzet 35137 Bédée. Le tirage au sort, effectué le mercredi 21 juin 2017 dans les locaux de l'agence CIC MONTFORT SUR MEU, 2 rue Saint Nicolas, 35160 Montfort sur Meu, désignera 2 bulletins gagnants (un pour chaque commerçant participant à l'opération). Les lots mis en jeu sont deux bons d'achat CIC d'une valeur de 70€ (valeur unitaire). Les lots ne peuvent faire l'objet d'aucune substitution par leur valeur en espèces, ni d'aucune contrepartie de quelque sorte et ne sont pas cessibles.

La participation au jeu est limitée à un bulletin par foyer. Les réponses figurant sur le bulletin d'inscription ont un caractère obligatoire. L'inscription incomplète, illisible ou inexacte rend la participation au jeu caduque. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, les données personnelles collectées seront utilisées pour l'organisation du tirage au sort et de la remise des lots ainsi qu'à des fins de prospections commerciales. Elles ne pourront être communiquées à des tiers que pour les seules nécessités afférentes aux finalités sus évoquées, et pour répondre, le cas échéant, aux obligations légales et réglementaires.

Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de communication et d'opposition sur simple demande auprès de Banque CIC Ouest - 2 avenue Jean Claude Bonduelle - BP 84001 - 44040 Nantes Cedex. Le simple fait de participer entraîne l'acceptation pleine et entière du règlement déposé à la SCP Levesque, Caillard et Bréheret, huissiers de justice associés, 1 rue Auguste Saupin - 44120 Vertou. Le règlement complet sera adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande écrite, au plus tard 15 jours après la date de clôture du jeu, à l'adresse suivante : CIC Ouest, Développement Appui Commercial, 2 avenue Jean-Claude Bonduelle 44000 Nantes. La société organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le jeu si des circonstances extérieures à sa volonté l'exigent.

BLOCTEL : Conformément à la réglementation, vous pouvez vous inscrire gratuitement sur la liste nationale d'opposition au démarchage téléphonique sur www.bloctel.gouv.fr, ou en écrivant à Opposetel 6 rue Nicolas Siret, 10 000 Troyes. Cette inscription entraînera l'interdiction pour tout professionnel, et tout intermédiaire agissant pour son compte, de vous démarcher téléphoniquement, sauf en cas de relations contractuelles préexistantes. Elle ne fera pas obstacle à l'utilisation des coordonnées téléphoniques que vous nous aurez communiquées pour vous présenter une offre ou une nouveauté sur nos produits et services. Les informations personnelles recueillies par le CIC Ouest dans le cadre de cette opération peuvent faire l'objet d'un traitement informatisé destiné principalement à la gestion pratique du jeu, gestion de la relation, prospection, animation commerciale ou aux études statistiques. Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'opposition, d'accès, de rectification et de suppression sur les informations qui vous concernent. Ces droits pourront être exercés en écrivant à l'adresse suivante : CIC Ouest, 2 avenue Jean-Claude Bonduelle 44000 Nantes.



Banque CIC Ouest - Société anonyme au capital de 83 780 000 € - 2, avenue Jean-Claude Bonduelle - BP 84001 - 44040 Nantes - Cedex 1 - RCS Nantes 855 801 072 - N° ORIAS : 07 008 480. Banque régie par les articles L.511-1 et suivants du Code Monétaire et Financier - pour les opérations effectuées en leur qualité d'intermédiaires en opérations d'assurance - (www.orias.fr) - Direction Marketing Nantes, Juin 2017 - Ne pas jeter sur la voie publique.

Le CIC Bretagne Montfort sur Meu souhaite une Bonne Fête à tous les Pères !

HAPPY
FATHER'S
Day



Construisons dans un monde qui bouge.

Le CIC Bretagne
Montfort sur Meu
souhaite une
Bonne Fête à tous les Pères !



A gagner,
deux bons d'achat d'une valeur de **70 € !**

Pour participer au jeu, remplissez un bulletin et remettez-le aux
Conseillers du **CIC Montfort sur Meu** qui seront présents
dans la Zone Commerciale du Gouzet à Bédée du
mercredi 14 au jeudi 15 juin 2017.

Tirage au sort le mardi 21 juin 2017.



Construisons dans un monde qui bouge.

Dans la limite d'un bon par foyer. Les lots ne peuvent faire l'objet d'aucune substitution par leur valeur en espèces,
ni d'aucune contrepartie de quelque sorte et ne sont pas cessibles. Règlement disponible sur demande écrite.

cic.fr

